

Conseil Général de la Gironde

▷ MICHEL HILAIRE
Conseiller Général du canton de Saint-Macaire
Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac

POUR INFORMATION

Monsieur Charles VERITE
Maire
Hôtel de Ville
14 allée Jean Jaurès
33210 LANGON

Bordeaux, le 12 octobre 2005

Monsieur Le Maire,

Monsieur le Sous Préfet m'ayant convié, mardi 13 septembre à 9 heures 30, à une entrevue destinée à « approfondir sa connaissance des réalités de cet arrondissement », je lui ai rendu une visite courtoise dans notre bonne ville de Langon.

J'ai emprunté pour cela mon véhicule automobile et me suis rendu, dès 9 heures, au Chef Lieu d'Arrondissement. Durant 30 minutes j'ai recherché vainement une place de stationnement à proximité (entre 200 et 300 m) de la Sous Préfecture.

L'heure avançant et craignant d'être en retard, je me suis engagé sur la seule place libre trouvée à proximité et réservée à un emplacement handicapé. Une immense honte m'ayant rapidement envahie, j'ai préféré me garer sur un petit carré de pelouse qui semblait me tendre les bras.

C'est là, à 10h 15 précises, que j'ai recueilli sur mon pare brise ce que vos services appellent une amende forfaitaire et que mes employés communaux dénomment familièrement « une prune ».

Je la paie bien volontiers n'ayant jamais négocié de ma vie un quelconque passe droit et refusant d'apposer sur mon véhicule un quelconque signe distinctif pouvant aller en ce sens.

J'espère par contre, étant ainsi devenu contribuable langonnais, que cette modeste obole permettra la création de places de parking supplémentaires.

Vous permettrez enfin au nouveau contribuable d'être également un citoyen soucieux du développement régional. Ainsi, je tiens à vous part de mes remarques constructives sous forme d'interrogation :

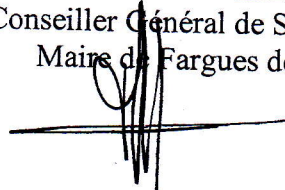
- ne risque t'on pas de voir le problème amplifié par de nouveaux automobilistes venus des constructions denses et nombreuses qui se développent sur nos deux rives ?

- va-t-il falloir en arriver à décentraliser nos services publics (Trésorerie, Sous Préfecture, Impôts, Centre Médico Social ...) à l'extérieur de l'agglomération, comme l'a fait la grande distribution pour qu'ils deviennent accessibles à tous et pourquoi pas, en ce cas, les installer sur le canton de Saint-Macaire ?
- est-il imaginable qu'un jour une passerelle reliant les deux rives me permette enfin d'utiliser mon vélo (moteur) rendant ainsi le voyage plus agréable, plus court et le stationnement plus facile ?

Je reconnais par-là même, Cher Collègue, que jamais une amende n'aura été aussi honorable car profitable à la réflexion. Si je l'osais, je vous remercierais presque de cette motivation financière à chercher ainsi une solution commune à nos maux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Michel HILAIRE
Conseiller Général de Saint-Macaire
Maire de Fargues de Langon



Copie à Monsieur le Sous-Préfet et aux Présidents des Communautés de Communes de Langon et de Saint-Macaire